

Conditions générales

Les conditions suivantes servent à la réglementation transparente de notre relation contractuelle et s'appliquent lorsqu'aucune autre convention n'existe entre nous et vous concernant les autres produits financiers:

1. Réglementation des signatures, procuration, contrôle des signatures et NIP

Nous nous en tenons à la **réglementation des signatures** écrite jusqu'à révocation écrite de votre part.

Les **procurations** doivent uniquement être établies par écrit au moyen de nos formulaires. Elles demeurent valables jusqu'à réception d'une révocation écrite.

Les procurations conservent leur validité en cas de décès, d'incapacité civile, de déclaration de disparition ou de faillite du mandant.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des clarifications en cas de décès du mandant et, le cas échéant, d'exiger le certificat d'héritier.

Afin de protéger vos actifs, nous sommes en droit d'effectuer à tout moment une **vérification** appropriée **des signatures et de la légitimation**. Si dans ce contexte, nous nous laissons tromper aisément, le dommage est à la charge de la Banque. Mais si nous sommes trompés malgré une vigilance appropriée, le dommage est à votre charge.

Nous pouvons exiger des **attestations** si nous le jugeons nécessaire.

Vous et vos mandataires vous engagez à conserver votre **NIP** (numéro d'identification personnel) de façon strictement confidentielle. Vous reconnaissez tous les débits effectués sur vos comptes à l'aide du NIP. Vous répondez en outre des dommages résultant d'une utilisation abusive du NIP.

2. Capacité civile

Vous répondez des dommages qui résultent d'un manque de capacité civile de votre part ou de tiers, sauf si nous en avons été informés par écrit par une source autorisée.

3. Adresse et correspondance

Les changements **d'adresse** doivent nous être communiqués immédiatement et par écrit. Nos communications sont réputées faites si elles sont envoyées à la dernière adresse indiquée par vos soins.

La date figurant sur la copie ou sur la liste d'expédition en notre possession est présumée être celle de l'expédition. En cas de doute, le courrier «Banque restante» est considéré comme délivré à la date qu'il porte. Si nous devons faire des recherches d'adresse, nous sommes autorisés à vous débiter les frais y relatifs.

Vous supportez le risque découlant de l'usage des services postaux, de coursiers, du téléphone, du fax ou de tout autre moyen de transmission.

Veillez toujours adresser votre correspondance écrite avec nous à une succursale particulière.

4. Exécution des ordres

En cas de dommage dû à l'inexécution ou à l'exécution tardive d'un **ordre** (à l'exclusion des opérations de négoce, des ordres de bourse et des transactions sur devises ainsi que sur métaux précieux), nous répondons de la perte d'intérêts. Si dans le cas particulier, vous nous avez immédiatement mis en garde contre le risque d'un dommage plus étendu, nous en répondons.

5. Réclamations du client

Toute réclamation relative à l'exécution, à l'exécution tardive ou à l'inexécution d'un ordre ou toute contestation d'autres communications doit être présentée immédiatement après la réception de la communication correspondante, mais au plus tard dans le délai fixé par nos soins, faute de quoi il est considéré que vous acceptez la situation.

Si vous ne recevez pas une communication que vous attendez, vous devez présenter votre réclamation dès le moment où vous aurez dû normalement la recevoir.

Les contestations de relevé de compte ou de dépôt doivent être présentées dans le délai d'un mois, faute de quoi ceux-ci sont considérés comme approuvés. L'approbation expresse ou tacite du relevé de compte inclut celle de toutes les écritures qui y figurent ainsi que des réserves éventuelles de la Banque. Dans le cas où un solde débiteur apparaît à votre charge, il vaut reconnaissance de dette envers la Banque, même si la relation bancaire est maintenue.

6. Responsabilité solidaire en cas de relations collectives

Si vous constituez un compte/dépôt avec d'autres personnes, vous répondez solidairement avec celles-ci de nos créances.

7. Droit de gage et de compensation

Nous sommes au bénéfice d'un **droit de gage** sur tous les actifs confiés à notre garde pour votre compte, chez nous ou auprès de tiers, ainsi que d'un **droit de compensation** sur toutes les créances fondant nos prétentions, sans égard à leur

échéance ou à la monnaie dans laquelle elles sont libellées. Nous sommes habilités à réaliser nous-mêmes les gages et à procéder à une réalisation libre ou forcée de ceux-ci.

8. Conditions

Le débit et le crédit des intérêts, commission et frais usuels ou convenus ainsi que des impôts se font selon notre choix, normalement en fin de trimestre, de semestre ou d'année. Selon les pratiques usuelles, nous débitons les frais directement après avoir fourni la prestation.

Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps nos taux d'intérêt, frais et commission. Nous vous en informons par écrit, par voie de circulaire, par des affiches dans nos succursales ou par tout autre moyen approprié.

9. Mouvements de compte

Si nous recevons de votre part plusieurs ordres dont le total dépasse votre avoir disponible ou le crédit qui vous a été accordé, nous sommes autorisés à décider, sans égard à la date ou à l'entrée des ordres, quels ordres seront exécutés ou exécutés partiellement.

Si un ou plusieurs de vos comptes présentent un solde débiteur, nous sommes en droit de décider sur quel compte les paiements entrants seront crédités.

10. Trafic des paiements

Afin d'assurer le traitement correct du trafic des paiements, nous indiquons aussi votre nom, adresse et numéro de compte. L'absence de ces données pourrait déclencher le refus des paiements, notamment à l'étranger. Il ne peut être exclu par ailleurs que des transactions au sein de la Suisse, p. ex. des paiements en monnaie étrangère, soient traitées par des canaux internationaux.

En ce qui concerne les données envoyées à l'étranger dans le cadre du trafic des paiements, le secret bancaire n'est plus garanti. En effet, les lois étrangères peuvent autoriser l'accès à ces données.

Nous sommes autorisés à redébiter les effets de change et les chèques non payés, escomptés ou crédités ainsi que d'autres titres.

Toutefois, nous conservons, jusqu'à acquittement d'un solde débiteur éventuel, contre tout obligé en vertu du papier-valeur et sur le total du montant nominal, les prétentions résultant de lettres de change, de chèques ou de tout autre titre incorporant des créances accessoires.

11. Comptes en monnaie étrangère

Nous plaçons les actifs correspondant à vos avoirs en monnaie étrangère, avec toute la prudence requise, dans la même monnaie à l'intérieur ou à l'extérieur du pays de la monnaie concernée. Vous supportez, proportionnellement à votre part, toutes les conséquences économiques et juridiques qui pourraient affecter l'ensemble de nos actifs dans le pays de la monnaie ou du placement concerné, suite à des mesures prises par les autorités ce pays.

12. Prestations de tiers / outsourcing

Nous sommes autorisés à externaliser des secteurs d'affaires et des prestations (p. ex. services informatiques) à des tiers de confiance.

13. Résiliation des relations d'affaires

Nous nous réservons le droit de mettre fin à nos relations d'affaires et d'exiger le remboursement des créances éventuelles avec effet immédiat, sauf convention contraire établie par écrit.

14. Modification des conditions générales

Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les conditions générales et nous engageons à vous en informer de manière adéquate par voie de circulaire ou par tout autre moyen approprié.

15. Droit applicable et for

Tous vos rapports juridiques avec nous sont régis par le droit suisse.

Pour les clients dont le domicile ou siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les clients dont le domicile ou siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont situés dans la localité où se situe notre succursale gérant la relation d'affaires.

Banque Migros SA